

CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'UNIVERSITÉ DE TOURS
Séance du 11 mai 2026**DÉLIBÉRATION n°2026-42**

Le conseil d'administration s'est réuni le lundi 11 mai 2026 en séance plénière, sur convocation du Président de l'université, adressée le jeudi 30 avril 2026.

Point de l'ordre du jour :

6.2. Motion sur le lancement de la stratégie « Choose France for Higher Education »

.....

Vu le code de l'éducation,
Vu les statuts de l'université de Tours,

Exposé de la décision :

Il est proposé au conseil d'administration d'approuver une motion s'opposant au projet de décret imposant l'application des droits d'inscription différenciés pour les étudiants internationaux (extra-communautaires).

Proposition de décision soumise au conseil :

- approbation de la motion sur le lancement de la stratégie « Choose France for Higher Education », conformément au document joint à la présente délibération.

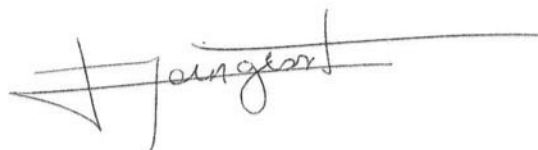
Après en avoir délibéré, le conseil d'administration approuve la présente décision, comme suit :

Nombre de membres constituant le conseil : 36	DECOMPTE DE VOIX
Nombre de membres en exercice : 36	Abstentions : 0
Quorum : 18	Votants : 29
Membres présents : 16	Blanc(s) ou nul(s) : 0
Membres représentés : 13	Votes exprimés : 29
Total des membres présents et représentés : 29	Majorité requise : 15
	Pour : 29
	Contre : 0

Pièce jointe :

- motion.

Fait à Tours, le 18/05/2026



Motion du Conseil d'Administration de l'Université de Tours du 11 mai 2026 sur le lancement de la stratégie « Choose France for Higher Education »

Le ministre de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Espace, Philippe Baptiste, a lancé le 21 avril dernier la stratégie d'attractivité « Choose France for Higher Education » et présenté un nouveau plan visant à renforcer l'attractivité de la France en matière d'enseignement supérieur et de recherche. Cette nouvelle stratégie remplace ainsi le dispositif « Bienvenue en France » instauré en 2019.

Réaffirmant l'objectif d'accueillir 500 000 étudiantes et étudiants étrangers en France, ce nouveau plan vise notamment à appliquer les droits différenciés à 90% d'étudiants étrangers hors Union européenne - à l'exception des boursiers du gouvernement français ainsi que les étudiants dans le cadre d'une mobilité d'échange -, à l'identification de filières prioritaires dans une logique de renforcement des disciplines STIM (science, technologie, ingénierie et mathématiques) pour orienter les flux des étudiants internationaux, à flécher 60 % des bourses du gouvernement français délivrées par le Ministère de l'Europe et des Affaires Étrangères vers ces filières prioritaires à partir de 2026.

Comme l'indique Campus France ou la Cour des Comptes, la mobilité internationale des étudiants croît plus vite que le nombre d'étudiants dans le monde. Elle fait l'objet d'une compétition de plus en plus forte entre les établissements d'enseignement supérieur mais aussi entre les États.

La mobilité des étudiants, qu'elle soit entrante ou sortante, comporte de nombreux atouts : elle développe les échanges culturels et personnels, améliore la performance et l'employabilité des étudiants concernés, favorise l'excellence académique pour une recherche de haut niveau et renforce les liens économiques entre pays. Elle constitue un outil de rayonnement et de promotion de la langue du pays hôte et contribue au développement et la diffusion des connaissances à l'échelle internationale. Disposer d'une stratégie nationale d'accueil, d'accompagnement et d'attractivité des étudiants internationaux est capital dans le « marché » international de la mobilité étudiante. Déployer une stratégie à l'échelon des établissements l'est tout autant et l'université de Tours y jouera pleinement son rôle.

L'Université de Tours tient à rappeler son attachement aux valeurs de service public et à sa tradition humaniste d'accueil et d'ouverture aux étudiantes et étudiants du monde entier qui se reflète dans sa propre stratégie internationale.

Le Conseil d'Administration exprime ainsi sa vive inquiétude vis-à-vis du volet « droits d'inscription » de la stratégie nationale qui risque de fragiliser les étudiantes et étudiants internationaux extra-communautaires déjà présents à l'université et pénalisera son attractivité. Ce dispositif remet également en cause l'autonomie et la stratégie de l'établissement en matière d'ouverture à l'international.

Cela aura sans aucun doute pour conséquence le renoncement d'étudiantes et étudiants en provenance de pays à faible niveau économique, tout particulièrement des pays francophones, à venir effectuer des études dans une université comme celle de Tours. L'imposition des droits différenciés, sans véritable politique d'exonération, remettra en cause la capacité de nos étudiantes et étudiants déjà engagés dans tous nos cursus, mais tout particulièrement dans des cursus longs de formation ainsi que ceux en santé ou de diplôme d'ingénieurs, comportant plusieurs cycles d'études, d'obtenir leur diplôme.

Même si les doctorantes et doctorants continuent d'être exclus du dispositif des droits différenciés, comme l'a indiqué le ministre, son application au niveau Master mettra en danger les formations de deuxième et de troisième cycle en amoindrissant la capacité de notre établissement à proposer une continuité entre les différents cycles de formation, avec de grands risques sur notre production scientifique à l'échelon national.

Enfin, la mise en place d'une exonération prévue pour une petite part des étudiants internationaux serait extrêmement difficile à mettre en œuvre au regard des demandes (plus de 75% des étudiantes et étudiants extra-communautaires à l'université de Tours proviennent de pays à faible niveau économique) et générerait une surcharge de travail des équipes concernées dans un contexte budgétaire tendu qui affecte déjà largement les personnels de l'Université de Tours.

Pour toutes ces raisons, le CA de l'Université de Tours exprime son opposition à ce décret et appelle à une stratégie nationale d'attractivité ambitieuse, conforme aux valeurs d'ouverture du service public de l'enseignement supérieur, en particulier dans la diffusion de la tradition humaniste d'accueil et d'ouverture et au respect de l'autonomie des universités.